

FORCE POLICIÈRE DE GRAND-SAULT

CHEF AJOINT(E) DE POLICE

DÉFINITION

Le ou la chef adjoint(e) de police démontre la mission et les buts stratégiques de la force policière de Grand-Sault en accord avec la direction stratégique. Étant un agent clé de la sécurité publique et des forces de l'ordre, le ou la chef adjoint(e) de police est responsable pour la prévention du crime, la protection des vies et des biens et de maintenir la loi et l'ordre.

Les principales responsabilités du chef adjoint(e) sont de diriger et de planifier les activités et les ressources administratives et opérationnelles de la force policière incluant les ententes de travail, les ententes collectives, les budgets d'opération et capital ainsi que les services spéciaux; de coordonner les activités avec d'autres services de police et agences connexes; de fournir une assistance au chef quant à la supervision ainsi que remplir les tâches et responsabilités du chef en son absence.

Le ou la chef adjoint(e) reçoit des directives administratives de et rapporte directement au chef de police et exerce une supervision directe sur le personnel policier et civil.

Les tâches peuvent inclure mais ne sont pas limitées à :

- Recommander des buts et objectifs; aider au développement et à l'administration de politiques et de procédures selon les Normes policières du Nouveau-Brunswick, la Loi sur la police et ses règlements.
- Agir en tant que liaison entre la force et les médias afin de favoriser une image positive de la force et contribuer à l'appui public.
- Identifier les services et programmes de la force qui devraient être promus dans la communauté en utilisant toutes les organisations médiatiques et les endroits disponibles et applicables afin de communiquer le message.
- Diriger, superviser et participer au développement du plan de travail de la force; assigner les procédures; réviser et évaluer les résultats, méthodes et procédures de travail.
- Analyser, surveiller et évaluer les opérations; préparer les rapports concernant les problèmes administratifs et opérationnels.
- Passer en revue l'analyse statistique d'appels pour service et concernant la circulation ainsi que les tendances criminelles quant aux procédures opérationnelles; rapporter sur l'efficacité des opérations; participer dans la recherche d'approches alternatives aux procédures opérationnelles.
- Coordonner et conduire des enquêtes internes, incluant les infractions disciplinaires et les plaintes du public concernant la livraison du service de police et le comportement des membres, tel que requis ou tel que demandé par le chef.
- Coordonner les activités avec le personnel et les agences et organisations externes; fournir l'assistance du personnel au chef et aux employés; préparer et présenter des rapports sur le personnel et autre correspondance tel que requis.
- Aider au développement des budgets d'opération et capital annuels de la force policière.
- Représenter le chef de police ou le délégué auprès des comités municipaux tel que requis.
- Participer aux recommandations des désignations du personnel; fournir et / ou coordonner la formation du personnel; travailler directement avec le personnel pour corriger les déficiences; mettre en vigueur les procédures disciplinaires; recommander le licenciement d'employés lorsqu'approprié et nécessaire, et selon la Loi sur la police et l'entente collective.
- Répondre aux urgences majeures tel que requis.
- Participer activement à l'association des chefs de police du Nouveau-Brunswick ainsi que l'association des chefs de police de l'Atlantique.
- Diriger et gérer les pratiques et le processus de ressources humaines de la force incluant les promotions, processus de compétition, recrutement et sélection ainsi que les évaluations de performance.
- Introduire et promouvoir les principes de la police communautaire, les partenariats police- communauté et le développement communautaire ainsi que le mandat de prévention du crime de la force et les programmes associés.
- Bâtir et maintenir des partenariats avec la communauté ainsi que les parties prenantes internes et externes.
- Administrer les termes et conditions de l'entente collective.
- Faire la liaison avec les agents de négociation et les représentants de l'Association.
- Analyser les conflits potentiels et utiliser les principes de résolution de conflits afin d'éviter les griefs formels.

- Représenter la force dans les processus de médiation et d'arbitrage de griefs.
- Conseiller le chef de police dans la gérance de l'entente collective en ce qui a trait aux négociations et à l'arbitrage.
- Aider à la présentation et la livraison du budget annuel aux autorités municipales.
- Réviser les demandes pour des dépenses et opérations budgétaires coûteuses et présenter des recommandations viables et faisables au chef.
- Développer et livrer à l'interne l'entraînement aux membres relative à la matière policière et évaluer la disponibilité et l'accessibilité de l'entraînement ainsi que faire des recommandations pour améliorer l'entraînement tel qu'approprié.
- Maintenir les records des documents de cour et des procédures judiciaires (activités des tribunaux), charges, plaidoyers, audiences, dates de procès et dispositions. Faire les arrangements pour représentation policière aux audiences de cautionnement.
- Participer aux cours en qualité de témoin professionnel.
- Effectuer d'autres tâches connexes tel que requis et assigné.

QUALIFICATIONS

Connaissances de :

- Principes, procédures et méthodes utilisées en patrouille, circulation et enquêtes criminelles.
- Principes, pratiques et techniques contemporaines en administration, organisation et opération policière, incluant celles reliées à la patrouille, le contrôle de la circulation, techniques d'enquête et d'identification et la police communautaire.
- Méthodes de recherche criminelle et les méthodes d'évaluation des tendances criminelles.
- Les phases techniques et administratives de la prévention du crime et de la mise en vigueur des lois, incluant les enquêtes et le contrôle de la circulation.
- Techniques et procédures de préparation de budgets.
- Lois, règlements et lignes directrices fédérales, provinciales et municipales pertinentes.
- Utilisation d'armes à feu et autre équipement policier.
- Principes de supervision, de formation et d'évaluation de la performance.
- Principes contemporains de relations médiatiques.
- Géographie et bornes de la zone de juridiction de la force policière de Grand-Sault.

Capacité à

- Diriger, organiser, appliquer et administrer un programme de services policiers compréhensif.
- Préparer et gérer un budget.
- Planifier, diriger et superviser le plan stratégique de la force policière.
- Superviser, former et évaluer le personnel assigné.
- Analyser les problèmes, identifier les solutions alternatives, prévoir les conséquences des actions proposées et mettre en application les recommandations en appui des objectifs.
- Identifier et répondre aux questions et inquiétudes des autorités civiques.
- Représenter le chef de police, la force et la Ville dans ses relations avec le public, les groupes communautaires, les organisations professionnelles, autres services municipaux et les agences externes.
- Assister et participer aux réunions, conférences et ateliers professionnels.
- Interpréter et appliquer correctement les politiques, procédures, lois et règlements fédéral, provincial et municipal.
- Répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.
- Communiquer clairement et précisément, verbalement et par écrit, en français et en anglais.
- Établir et maintenir une relation de travail coopérative avec les personnes contactées en cours de travail.
- Encourager le partenariat et le travail d'équipe (interne et externe) dans le but de la résolution continue de problèmes et de prise de décision.

Les qualifications notées ci-dessus ne sont pas prévues pour restreindre les membres de la force policière de Grand-Sault intéressés de poser leur candidature pour cette position; les membres peuvent faire application à condition de pouvoir démontrer une éducation et expérience équivalente.

ÉDUCATION / EXPÉRIENCE

- Trois (3) ans d'expérience de supervision dans le travail de la police.
- Baccalauréat d'un collège ou université accrédité avec majeure en science policière, administration publique, criminologie et/ou un domaine connexe ou entraînement et expérience équivalent.
- Avoir complété un programme en technique policière d'une institution accrédité.
- **Préférablement** douze (12) années d'expérience connexe.

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- Adaptabilité
- Budgets
- Développement de carrière
- Communication
- Police communautaire
- Résolution de conflits
- Apprentissage continu
- Comparution devant le tribunal
- Prise de décisions
- Délégation
- Gérance des détenus
- Réponse d'urgence
- Tactiques d'application de la loi
- Éthique et conformité
- Collection d'évidence
- Commande d'incidents
- Entrevues et interrogations
- Compétence d'enquête
- Connaissance du poste
- Gérance
- Expression verbale
- Apparence personnelle
- Planification et organisation
- Ponctualité et assiduité
- Préparation de rapports
- Pratiques sécuritaires

Cette description de tâches décrit la nature de base des postes dans cette catégorie et indique des exemples des tâches typiques. Celle-ci n'implique pas que tous les postes dans cette classe effectuent toutes les tâches listées, ni que toutes les tâches possibles y sont listées. D'autres tâches pourraient être assignées.

APPROUVÉ AU NOM DE L'AUTORITÉ CIVIQUE

Autorité civique

*Eric Gagnon, directeur
Général*

Date 29 mars 2022

Imprimer SVP

Signature

